



DÉLIBÉRATION

du 17 juillet 2023

Présents : 22 Excusés : 5 5 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 18 JUIL. 2023 Publiée, le 21/07/2023 Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU. <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY, (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Sandrine BRANCHEREAU (ayant donné pouvoir à Fabrice PAYEN), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), Mme Isabelle LÉAUTÉ (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Agnès LEMARIE). <u>Assistait également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON <u>Secrétaire de séance</u> : M. Ludovic LEDUC <u>Date de la convocation</u> : 10 juillet 2023
Délibération n°23.5.9	<u>URBANISME - BÂTIMENTS</u> <i>Rénovation énergétique des bâtiments communaux – marché de travaux – approbation du DCE et autorisation du Maire à signer les marchés</i>

Madame le Maire rappelle aux élus que des travaux de rénovation énergétique des bâtiments sont prévus au BP2023. Un diagnostic a été réalisé par AXENERGIE afin d'engager des travaux sur 5 bâtiments communaux : les vestiaires du foot, l'école maternelle TANVET, le complexe du Phénix, les Tournesols et la salle omnisport du Pont Cornouaille. Ces travaux sont estimés à 284 033€ H.T. (355 042€ TTC).

AXENERGIE a préparé un dossier de consultation des entreprises pour les travaux suivants :

- Vestiaires du foot : chauffage (remplacement de la chaufferie), régulation via une Gestion Technique des Bâtiments (GTB – chauffage et ventilation), relamping (passage de l'éclairage en LED) ;
- Ecole maternelle TANVET : mise en place GTB, remplacement des têtes thermostatiques ;
- Phénix : remplacement de certains équipements pour la gestion du chauffage (régulation, 23 voix, cerveau moteur, sondes extérieures, etc.), GTB, modification de la production d'eau chaude sanitaire, suppression de l'eau mitigée sur les lave-mains et passage à l'eau froide, remplacement des réseaux de distribution mais conservation des équipements terminaux, création de bouclage eau chaude sanitaire, travaux d'éclairage dans la salle de l'Olympe ;
- Les Tournesols : mise en place d'une GTB, d'un bandeau rayonnant (bibliothèque) ;
- Salle omnisport du Pont Cornouaille : GBT, relamping.

Le marché est alloté (2 lots). Les derniers détails sont en cours de rédaction. Il sera publié à la fin de l'été avec pour objectif de débiter les travaux mi-octobre, au début de la période de chauffe. Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer par anticipation les marchés de travaux avec l'entreprise ayant présenté l'offre la mieux-disante.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire ;

Vu l'exposé présenté ;

Vu le dossier de consultation des entreprises réalisé par AXENERGIE ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les dispositions concernant les marchés à procédure adaptée

Vu l'article L2122-21-1du CGCT qui prévoit que la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché « peut être prise avant la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue des besoins à satisfaire et le montant prévisionnel des marchés » ;

Vu la présentation en commission urbanisme – bâtiment le 6 juin 2023 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **APPROUVE** le dossier de PRO-DCE pour la rénovation énergétique de 5 bâtiments communaux (vestiaires du foot, complexe du Phénix, salle omnisport du Pont Cornouaille, école maternelle TANVET, les Tournesols) ;
- ▶ **ENGAGE** la procédure de consultation des entreprises conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux MAPA ;
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise la mieux disante, après analyse des offres par le MOE et avis de la CAO de la Commune.

**Le Maire,
Nadine YOU**

**Ludovic LEDUC
Secrétaire de séance**

